

Environnement Naturel et Agricole:

- R2 Elevages répertoriés
- Rayon de Réciprocité Réglementaire
 - R1: Rayon de 50m pour les RSD
 - R2: Rayon de 100m pour les ICPE
- Siège d'Exploitation Agricole
- Parcelles Epandages (trace indicatif)
- Parcours d'Elevage
- Zones Boisées: (S>2000 ha environ)
- Parcelles de Vignes (S=466ha): (aire de production des AOC Armagnac et Floc de Gascogne)
- Réseau hydrographique
- Rampes d'Arrosage

Réseau EDF: (trace indicatif)

- Poste Distribution Publique
- Réseau aérien HTA
- Réseau aérien BT
- HTA
- Réseau souterrain HTA
- HTA
- Réseau souterrain BT
- BT

Réseau d'Assainissement:

- Zonage d'Assainissement individuel
- Zonage d'Assainissement collectif

Prescriptions définies par le Règlement de Voirie du Schéma Directeur Routier Départemental du GERS Hors Agglomération

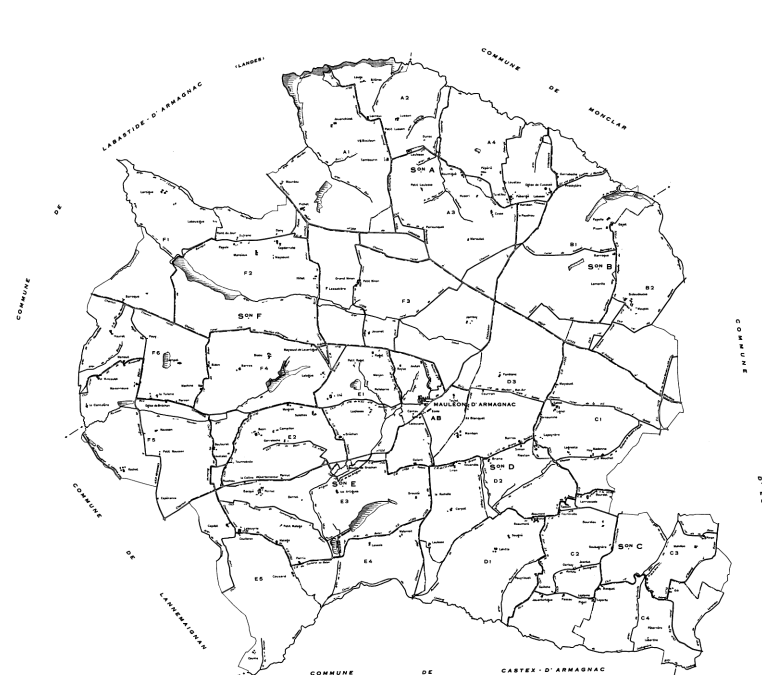
RD n°209-154-225-268 (Réseau d'intérêt Cantonal):

- Recul minimum de 15m par rapport à l'axe de la RD
- Accès autorisé en agglomération sous réserve des conditions de sécurité
- Accès individuel autorisé hors agglomération sous réserve des conditions de sécurité avec regroupement systématique recherché

CARTE COMMUNALE

Département du GERS

COMMUNE DE MAULEON D'ARMAGNAC



Enjeux Communaux
Pièce n°6

Echelle 1/10000

ELABORATION
Soumis à Enquête Publique : du 27-01-2016 au 26-02-2016
Approuvé par Délibération du Conseil Municipal le : 15-04-2016
Co-approuvé par le Préfet le :

Cédric BELESTIN
Géomètre Expert DPLG
Successor de M LACOSTE Michel
4, Place de la Garlande
33720 BARCELONNE DU GERS
Tel : 05 62 09 40 53 - Fax : 05 62 08 42 43
cedric.belestin@geometre-expert.fr

OSMONDA
Travaux de Géomatique
225 Chemin de Pinchaud,
40 280 Breitagne de Marsan
tel 05 58 71 01 72 / 06 27 60 33 64